

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

Commune d'Aubonne
RC 30-B Rue de Trévelin / Av. de Savoie
(Giratoire de l'hôpital étape1)

Afin de permettre la réfection du giratoire de l'hôpital (étape 1) en traversée de la localité d'Aubonne, la restriction suivante sera mise en place.

Etape 1 : Rue de Trévelin / Av. de Savoie :
Les accès au giratoire seront interdits à toute circulation

Du lundi 12 octobre dès 07h00 au mercredi 21 octobre 07h00

- Depuis l'Av. de Savoie,
 - Depuis N° 49 de la rue de Trévelin
 - Depuis l'intersection de la rue de Trévelin et du ch. des Allobroges
- (L'axe de Av. du Clos d'Asper et A. Hermanjat sera réglé au moyen de feux alternés)

Pour le côté Sud de la rue de Trévelin, une déviation sera mise en place par Av Clos d'Asper – Rte d'Allaman - Rte d'Aubonne – RC 1-B-P Route Suisse – Rolle – Perroy – Féchy – Bougy-Villars - Aubonne dans les deux sens

L'accès à l'hôpital se fera en tout temps par Féchy - Aubonne (Rue de Trévelin)

Pour le côté Nord de la Rue de Trévelin et l'Av. de Savoie par La Grand Rue – Rue Bourg de Four – Rte du Bois Elysée et Av Hermanjat dans les deux sens

La Municipalité et la Direction générale de la mobilité et des routes vous remercie par avance pour votre compréhension et votre collaboration. Elle invite l'ensemble des usagers et usagers à faire preuve de prudence à l'approche du chantier et à se conformer à la signalisation mise en place.

Municipalité d'Aubonne
**Direction générale de
la mobilité et des routes**
Division – Entretien

Copie pour information

- Communes de : Allaman, Aubonne, Bougy-Villars, Lavigny, Etoy, Féchy, Rolle, Perroy
- Gendarmerie, CET-Blécherette,
- ECA, Pully - SDIS
- Voyer Région Ouest
- Police Viasuisse – Urgence santé
- Car-Postal - MBC
- Manifestations – Transports spéciaux